

Conseil d'Administration du mardi 3 Décembre 2024 Délibération n°CA-2024-48

NATURE : AFFAIRES JURIDIQUES
Objet : Modification des tarifs du Centre de documentation

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu l'avis du CEVIE du 22/11/2024.

Actuellement, l'inscription au Centre de documentation de Sciences Po Grenoble est payante pour toutes les personnes extérieures (48 € le semestre, 72€ l'année), à l'exception des anciens étudiants IEPG adhérant à l'association des anciens élèves, des étudiants et personnels de l'UGA, des personnels d'autres établissements de l'ESR, des étudiants inscrits dans une filière en science politique et des demandeurs d'emploi, ce qui représente la très grande partie des inscrits extérieurs. Cette inscription leur donne droit à l'accès à la bibliothèque pour y travailler ou consulter des documents ainsi qu'au prêt de livres et revues, à l'exception des ressources numériques qui ne leur sont pas accessibles.

Lorsque l'inscription est payante, celle-ci enclenche un processus administratif lourd et coûteux disproportionné au regard du faible nombre de ce type d'inscription, une tous les deux ans en moyenne. Par ailleurs, la volonté de Sciences Po Grenoble-UGA est de promouvoir l'accès au savoir de tous les citoyens en favorisant la dissémination des résultats de la recherche dans la société et en permettant à chacun de bénéficier d'un savoir fiable et de qualité, soumis aux règles de la méthodologie scientifique.

Aussi, il est proposé de rendre l'inscription au Centre de documentation de Sciences Po Grenoble entièrement gratuite pour tous (accès et emprunt de documents).

Annexes : Grille des tarifs

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	21
Nombre de procurations :	05
Votes « Pour » :	26
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

Décision du Conseil d'administration : Le conseil d'administration approuve la gratuité de l'inscription des usagers extérieurs du centre de documentation.

Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration

